



**ADMISSIONS REGULATIONS
REGLEMENT D'ADMISSION**

**CHATEAU D'AIRE
SWISS UMEF**

185-187 Route d'Aire - 1219 Aire

Geneva – Switzerland

T: +41 (0) 22 732 07 12 – E: info@swiss-umef.ch

Updated 07 November 2022

Table of Contents

A Brief History of SWISS UMEF:	4
Vision, Mission and Values:	4
Une brève histoire de SWISS UMEF :	4
Vision, Mission et Valeurs :	4
Article 1: Scope of the Regulations	5
Article 1 : Etendue des règlements.....	5
Article 2: Compliance with Regulations and Procedures.....	5
Article 2 : Conformité avec les Règlements et Procédures.....	5
Article 3: Award and revocation of Degrees and other awards	5
Article 3 : Délivrance et révocation des diplômes et autres certificats	5
Article 4: Admissions Policy	5
Article 4 : Conditions d'admission	5
Article 5: Age on entry.....	6
Article 5 : Age minimum requis pour l'admission.....	6
Article 6: Personal data of applicants.....	6
Article 6 : Données personnelles des candidats	6
Article 7: Admission process	6
Article 7 : Le processus d'admission	6
Article 8: Language requirements	7
Article 8 : Exigences linguistiques.....	7
Article 9: Conditions of admission	7
Article 9 : Conditions d'admission	7
Article 10: Continuation of studies	9
Article 10 : Poursuite des études.....	9
Article 11: Programmes of study	9
Article 11 : Programmes d'études.....	9
Article 12: Tuition fees	10
Article 12 : Frais d'études.....	10
Article 13: Outstanding liability.....	10
Article 13 : Impayés.....	10
Article 14: Interruption of study	10
Article 14 : Interruption d'étude	10
Article 15: Credit transfer	10

Article 15 : Transfert de crédit	10
Article 16: Programme change.....	11
Article 16 : Changement de programme	11
Article 17: Awarding degree	11
Article 17 : Délivrance des diplômes	11
Article 18: Awarding certificates	11
Article 18 : Délivrance des certificats	11
Contact:	11
Contact:	11

A Brief History of SWISS UMEF

A brief history of SWISS UMEF appears under the following link: www.swiss-umef.ch

Vision, Mission and Values

The Vision, Mission and Values appear under the following link: www.swiss-umef.ch

Admission Regulations are designed to fulfil SWISS UMEF's vision mission and values as described in the strategic plan and are in compliance with Swiss and European standards.

Une brève histoire de SWISS UMEF

Une brève histoire de SWISS UMEF apparaît sous le lien suivant : www.swiss-umef.ch

Vision, Mission et Valeurs

La vision, la mission et les valeurs de SWISS UMEF apparaissent sous le lien suivant : www.swiss-umef.ch

Les règlements d'admission ont pour but de réaliser la vision, la mission et les valeurs de la SWISS UMEF comme décrites dans le plan stratégique et sont conformes aux normes suisses et européennes.

Article 1: Scope of the Regulations

The present admission regulations have been written by the Academic and Research Director and Faculty Council and approved by the Academic and Research Board of SWISS UMEF.

All and any modification may only be carried out by the Academic and Research Board.

These regulations concern students who are applying or registering initially at the time of the issue of the present regulations. These regulations do not have retroactive effect. They apply to all the students registering for degree programmes or for executive education programmes.

These regulations must be read and signed by all students. They are also published on the SWISS UMEF website.

Article 2: Compliance with Regulations and Procedures

Students are personally responsible for ensuring they are aware of these regulations and comply with them.

Failure to comply will lead to termination of the status of student with no reimbursement. SWISS UMEF reserves its right to report the applicant or student to the relevant authorities.

Article 3: Award and revocation of degrees and other awards

The Academic and Research Board is the sole authority to award degrees or certificates.

The Academic and Research Board may also revoke degrees or certificates if it receives information that was not available at the time of issuing the degree or is aware of misrepresentation of personal information.

Article 4: Admissions Policy

The conditions for admission are published on the website of SWISS UMEF.

All applications must follow the procedures laid out in the documents posted. All files must be complete, in order to be considered.

Article 1 : Etendue des règlements

Les règlements d'admission ont été rédigés par le Directeur académique et de la recherche ainsi que par le Conseil Académique et approuvés par le Conseil académique et de la recherche de la SWISS UMEF.

Toute modification ne peut être effectuée que par le Conseil académique et de la recherche.

Ces règlements s'appliquent aux étudiants postulant à une admission ou s'inscrivant pour la première fois au moment de leur publication. Ils n'ont pas d'effet rétroactif. Ils s'appliquent à tous les étudiants s'inscrivant à un programme diplômant ou à un cours de formation des cadres/dirigeants.

Ces règlements doivent être lus et signés par tous les étudiants. Ils sont publiés sur le site de SWISS UMEF.

Article 2 : Conformité avec les règlements et les procédures

Les étudiants sont personnellement responsables pour s'assurer qu'ils sont au courant de ces règlements et s'y conforment.

Les étudiants qui ne se plient pas à ces règlements peuvent être exclus sans remboursement. La SWISS UMEF se réserve le droit de dénoncer le candidat ou l'étudiant auprès des autorités compétentes.

Article 3 : Délivrance et révocation des diplômes et autres certificats

Le Conseil académique et de la recherche est l'autorité exclusive pour délivrer diplômes et certificats.

Le Conseil académique et de la recherche peut aussi annuler des diplômes ou certificats s'il est en possession d'informations qui n'étaient pas disponibles au moment de l'émission du diplôme ou est informé que des données personnelles sont inexactes.

Article 4 : Conditions d'admission

Les conditions d'admission sont publiées sur le site de la SWISS UMEF.

Toutes les demandes doivent suivre les procédures décrites dans les documents mis en ligne. Tous les dossiers doivent être complets pour être considérés.

Should certain documents be missing, SWISS UMEF may grant, for a period of time, a conditional admission. This lapse of time will expire if the applicant does not supply the missing documents.

The propositions for admission are affected for a specific date which cannot be changed unilaterally by the student.

Article 5: Age on entry

Candidates must be at least 18 years of age on the date of entry.

Article 6: Personal data of applicants

Applicants have to certify that their personal data are correct and that all documents provided carry the exact name of the applicant. The name under which the student is registered will be the name under which the degree is awarded, unless the student provides an official document attesting to a name change.

Article 7: Admission process

The admission process is divided into nine steps:

1. The candidate receives information from the Admissions Officer of SWISS UMEF.
2. He/she fills in the application form and supplies the requested documents. SWISS UMEF may request to see the original documents.
3. A complete file and a fee of 150 Swiss francs, non-refundable, as registration fee are submitted to SWISS UMEF.
4. The documents are verified by the Admissions Officer to ensure it is complete and that entrance requirements are checked.
5. The Admission Officer conducts an interview whose main purpose is to check language mastery and possible orientation. Information regarding the study programme and other issues that may be of use to the applicant is provided.
6. SWISS UMEF issues either an acceptance or a rejection letter. No justification is given in case of rejection

Dans le cas où certains documents manquent, la SWISS UMEF peut accorder une admission conditionnelle pour une période limitée. A la fin de cette période, cette admission temporaire expire si les documents n'ont pas été fournis.

Les propositions d'admission concernent une date spécifique qui ne peut être changée unilatéralement par l'étudiant.

Article 5 : Age minimum requis pour l'admission

Les candidats doivent avoir 18 ans révolus à la date du début des cours.

Article 6 : Données personnelles des candidats

Les candidats doivent certifier que leurs données personnelles sont exactes et que tous les documents fournis comportent le nom exact du candidat. Le nom sur le diplôme sera le même nom que celui sous lequel l'étudiant s'est inscrit, sauf si l'étudiant fournit un document officiel attestant d'un changement de nom.

Article 7 : Le processus d'admission

Le processus d'admission est divisé en neuf étapes :

1. Le candidat reçoit des informations du responsable des admissions de la SWISS UMEF.
2. Le candidat remplit le formulaire d'inscription et fournit les documents requis. La SWISS UMEF peut demander de voir les documents originaux.
3. Le dossier complet et des frais d'inscription de 150 francs suisses, non remboursables, sont demandés par la SWISS UMEF.
4. Les documents sont vérifiés par le Responsable des Admissions pour s'assurer que le dossier est complet et que les conditions d'admission soient vérifiées.
5. Le Responsable des Admissions aura un entretien avec le candidat, dont l'objectif principal est de vérifier sa maîtrise de la langue et de s'assurer du bon choix du cours postulé. Des informations concernant le programme d'études et d'autres sujets pouvant être utiles au candidat lui seront fournies.
6. SWISS UMEF émet soit une lettre d'admission, soit une lettre de rejet. Aucune justification n'est donnée en cas de rejet.

7. In case of acceptance the candidate must pay tuition fees.
8. Once the tuition fee is received, a final attestation is issued.
9. Candidates requiring a visa may apply for a visa together with other documents that may be required by the Swiss authorities. Providing these documents is the responsibility of applicants.

Students are automatically registered for the following year of the study programme in which they have been admitted, provided that they have successfully passed the evaluations of the current year as per the Study Regulations.

Students may de-register provided they confirm they do not wish to continue their studies. This must be done no later than July 31 of the year in which they are studying.

Article 8: Language requirements

All candidates who want to study in their native language (English or French), or who have followed a minimum of three years of studies in the language in which they wish to follow courses at SWISS UMEF, are exempted of the requirement of a language test.

Other applicants need to present evidence of having passed the following language tests with requirements of levels as indicated:

- English section: IELTS 6.0 / TOEFL 70/ Cambridge exam (official English exam results) or proof of studying previously in an English programme for a minimum of 3 years.

SWISS UMEF may also organize its own internal English Language examination, with the approval of the Academic and Research Board.

Article 9: Conditions of admission

SWISS UMEF reserves the right to postpone a program if less than five students are enrolled. Students may be offered alternatives among the programmes opened that have more than 5 students

7. Si le candidat est accepté, il devra payer les frais de scolarité.

8. À réception des frais de scolarité, une attestation d'inscription définitive sera émise.

9. Les étudiants nécessitant un visa doivent en faire la demande en soumettant des documents complémentaires pouvant être requis par les autorités suisses. Il est de la responsabilité des candidats de fournir ces documents.

Les étudiants sont automatiquement enregistrés pour l'année suivante du programme d'études dans lequel ils ont été admis, pour autant qu'ils ont passé avec succès les évaluations de l'année en cours, comme cela est prévu par le règlement d'études.

Les étudiants peuvent se retirer en confirmant qu'ils ne souhaitent pas poursuivre leurs études. Cela doit être fait au plus tard le 31 juillet de l'année en cours.

Article 8 : Exigences linguistiques

Tous les candidats souhaitant étudier dans leur langue maternelle (anglais ou français), ou qui ont suivi pendant un minimum de trois ans des études dans la même langue que celle dans laquelle ils souhaitent poursuivre leurs études chez SWISS UMEF, sont exemptés du test de langue.

Tous les autres candidats doivent présenter la preuve d'avoir réussi les tests de langue suivants avec les niveaux indiqués :

- Section anglaise : IELTS 6.0 / TOEFL 70/ Cambridge exam (résultats de l'examen officiel de langue anglaise) ou preuve d'avoir étudié dans un programme en langue anglaise pendant un minimum de 3 ans.

La SWISS UMEF peut également organiser son propre examen interne d'anglais, avec l'approbation du Conseil académique et de la recherche.

Article 9 : Conditions d'admission

La SWISS UMEF se réserve le droit de décaler dans le temps un programme ayant moins de cinq étudiants inscrits. Les étudiants pourront choisir un autre cours parmi ceux ouverts et ayant plus de 5 étudiants.

BACHELOR PROGRAMMES ENTRY REQUIREMENTS

Admission Requirements:

- 1 Baccalaureate (Maturité), Vocational Baccalaureate (Maturité Professionnelle) and with a Federal VET diploma, or any foreign secondary education diploma as per the following national requirements:
<https://www.swissuniversities.ch/en/topics/studying/admission-to-universities/foreign-certificates>
<https://www.swissuniversities.ch/en/topics/studying/admission-to-universities/countries>
- 2 Minimum average pass grade
- 3 One-year professional experience or admission to the Preparation programme
- 4 18 years old minimum
- 5 English required level for the English section unless the student is of English mother tongue or has completed his secondary studies in English.

Admission Supporting Documents:

1. Application Form
2. Copies of official certificate
3. Copies of Transcripts
4. Copy of Identity Card or Passport
5. 4 Passport Photos
6. Motivation Letter

Should the candidate be accepted on the basis of the documents supplied, an interview lasting between 30 and 60 minutes is conducted with a specialist of the field selected. For students not residing in Switzerland, the interview will be conducted through electronic media.

SWISS UMEF is not required to justify any refusal.

MASTER PROGRAMMES

Admission Requirements:

1. A Bachelor degree or equivalent, from an approved University / College
<https://www.swissuniversities.ch/en/topics/studying/admission-to-universities/foreign-certificates>
<https://www.swissuniversities.ch/en/topics/studying/admission-to-universities/countries>
2. Minimum average pass grade
3. English required level for the English section unless the student is of English mother tongue or has completed his secondary studies in English.

Admission Supporting Documents:

1. Application Form duly completed and signed
2. Copies of official certificate

CONDITIONS D'ENTRÉE AUX PROGRAMMES BACHELOR

Conditions d'admission :

- 1 Maturité, Baccalauréat, Maturité professionnelle, un diplôme professionnel, ou un diplôme étranger de fin d'études secondaires selon les normes nationales :
<https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/certificats-etrangers>
<https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/pays>
2. Note minimum moyenne indiquant avoir passé les examens avec succès
3. Expérience professionnelle d'une année ou un cours d'introduction d'une année
4. 18 ans révolus
5. Niveau de français pour la section française, sauf si le français est la langue maternelle de l'étudiant ou si les études secondaires ont été faites en français.

Documents à fournir :

1. Un formulaire d'inscription dûment complété et signé
2. Copie du diplôme officiel
3. Copie du bulletin de notes
4. Copie de la carte d'identité ou passeport
5. Quatre photos de format passeport
6. Lettre de motivation

Si le candidat est accepté sur la base du dossier procuré, un entretien de 30 à 60 minutes sera conduit par un spécialiste du domaine choisi par le candidat. Pour les étudiants ne résidant pas en Suisse, l'entretien aura lieu par média électronique.

SWISS UMEF n'est pas tenue de justifier le motif de tout refus.

PROGRAMMES DE MASTER

Condition d'Admission :

1. Un diplôme de Bachelor ou équivalent émis par une université ou un collège reconnu ;
<https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/certificats-etrangers>
<https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/pays>
2. Avoir obtenu au moins la moyenne pour passer de niveau
3. Niveau d'anglais requis par la section anglophone sauf si l'étudiant est de langue maternelle anglaise ou a complété ses études secondaires en anglais

Documents à fournir :

1. Un formulaire d'inscription dûment complété et signé
2. Copie du diplôme officiel

3. Copies of Transcripts
4. Copy of Identity Card or Passport
5. CV
6. 3 Passport Photos
7. Motivation Letter

Candidates for the MBA programme with a Bachelor degree in a field other than management are admitted into the programme following an interview and/or a test. For the Executive MBA (EMBA) a degree in a field of management or a practical experience of a minimum of 3 years is required. For all other Master degrees, a Bachelor degree in the same field is required.

The candidate's Master degree must be in a field coherent with the topic of his research project. Each candidate's research proposal is studied in depth to ensure coherence and interest in the field.

Recognition of Prior Learning for Taught Programme SWISS UMEF may, at its discretion, accept candidates who have extensive professional experience acquired in an appropriate field.

Any application that does not meet all entry criteria will be reviewed by the Admissions Panel appointed by the Academic and Research Board, and upon this review the applicant may be offered conditional acceptance or be offered alternatives

Article 10: Continuation of studies

Students graduating but wishing to continue to the next level (Master) at SWISS UMEF are only required to present the following documents:

1. Application Form
2. Motivation Letter
3. CV

SWISS UMEF has the right to reject such students even though they may have passed all the necessary evaluations for their degree.

These conditions are not applicable to students having benefited from a scholarship for their previous course at SWISS UMEF. They are considered as new applicants.

Article 11: Programmes of study

SWISS UMEF reserves the right to open new programmes or modify existing programmes or withdraw certain programmes. SWISS UMEF may, at its discretion, offer viable alternatives as specialisations.

3. Copie des relevés de notes
4. Copie de la carte d'identité ou du passeport
5. CV
6. Trois photos de format passeport
7. Lettre de motivation

Les candidats au programme MBA détenteurs d'un diplôme de Bachelor dans un domaine autre que le management sont admissibles après avoir passé un entretien et/ ou un test. Pour l'Executive MBA (EMBA), un diplôme dans un domaine du management ou une expérience pratique de 3 ans minimum est requis.

Le diplôme de Master du candidat doit être dans un domaine cohérent avec le sujet de son programme de recherche. Le projet de recherche de chaque candidat est étudié de manière approfondie pour assurer l'intérêt et la cohérence avec le domaine choisi.

La SWISS UMEF peut, de façon discrétionnaire, accepter des candidats ayant une expérience professionnelle importante acquise dans un domaine approprié.

Toute candidature qui ne remplit pas tous les critères d'admission sera revue par une Commission d'Admission. Celle-ci pourrait proposer au candidat une admission conditionnelle ou une alternative au cursus choisi.

Article 10 : Poursuite des études

Les étudiants diplômés souhaitant continuer au niveau suivant (Master) dans la SWISS UMEF ne sont tenus à fournir que les documents suivants :

1. Formulaire d'inscription
2. Lettre de motivation
3. CV

SWISS UMEF a le droit de rejeter les dossiers des étudiants bien qu'ils aient passé toutes les évaluations pour l'obtention de leur diplôme.

Ces conditions ne s'appliquent pas aux étudiants ayant bénéficié d'une bourse pour un cours précédent de la SWISS UMEF. Ils sont considérés comme de nouveaux candidats.

Article 11 : Programmes d'études

SWISS UMEF se réserve le droit d'ouvrir de nouveaux programmes ou de modifier les programmes existants ou bien encore de retirer certains programmes. La SWISS UMEF peut, de façon discrétionnaire, proposer des alternatives viables sous forme de spécialisations.

Curricula may be altered with prior notice. Lectures may be replaced by workshops, seminars, study trips, etc.

Should students not wish, or be unable, to travel, they will be invited to undertake a written assignment as replacement.

Article 12: Tuition fees

Tuition fees are published on the [website](#). Should the fees change, students will continue to pay the fees that were posted at the time of enrolment.

Payment is made annually or on a six-months basis or, alternatively, on a staggered basis if they have a guarantor based in Switzerland.

Additional fees may be due by students who need to re-sit exams or redo courses

Article 13: Outstanding liability

Should the student be unable to pay tuition or other fees, SWISS UMEF may withhold the release of grades or diplomas, block access to resources, and exclude the student. It may ultimately start legal proceedings.

Article 14: Interruption of study

SWISS UMEF may agree, at its discretion, to interrupt the study programme of a student due to illness or other causes which may be acceptable. This interruption should not exceed one year. Should the interruption appear to be longer, an ad hoc committee may extend the leave for a maximum period of two years.

Article 15: Credit transfer

Applicants having gained ECTS credits from other recognised universities or business schools may request for transfer of credits to one of the SWISS UMEF programmes.

Admission Panel evaluates the curriculum of incoming transfer students, and validate credits with SWISS UMEF study programme.

SWISS UMEF only accepts a transfer of credits for subjects similar to its relevant programmes.

Le programme des cours peut être modifié après notification. Des cours magistraux peuvent être remplacés par des séminaires, voyages d'études, etc.

Si les étudiants ne peuvent pas, ou ne souhaitent pas, voyager, il leur sera proposé de remplacer le voyage par un devoir écrit.

Article 12 : Frais d'études

Les frais d'études sont publiés sur le [site internet](#). Si les frais d'études changent, les étudiants continueront à payer les frais annoncés lors de leur admission.

Le paiement est effectué annuellement ou semestriellement ou, alternativement, selon un plan de paiement s'il est garanti par un résident suisse.

Des frais supplémentaires peuvent être exigés pour les étudiants qui doivent repasser des examens ou refaire des cours.

Article 13 : Impayés

Dans le cas où l'étudiant est dans l'impossibilité de payer les frais de scolarité et d'autres frais, la SWISS UMEF peut retenir notes ou diplômes, bloquer l'accès aux différentes ressources et exclure l'étudiant. La SWISS UMEF peut enfin initier une procédure juridique.

Article 14 : Interruption d'étude

La SWISS UMEF peut donner son accord, de façon discrétionnaire, pour interrompre son programme d'études suite à une maladie ou pour d'autres motifs acceptables. L'interruption ne doit pas dépasser un an. Si l'interruption devrait avoir une plus longue durée, un comité ad hoc peut étendre la période pour une durée maximale de deux ans.

Article 15 : Transfert de crédit

Des candidats ayant obtenu des crédits ECTS dans d'autres universités ou écoles de commerce reconnues peuvent demander un transfert de crédits pour un des programmes de la SWISS UMEF.

Le panel d'admission évalue le programme des étudiants transférés entrants et valide les crédits en relation avec le programme d'études de la SWISS UMEF.

La SWISS UMEF n'acceptera un transfert de crédits seulement pour des sujets similaires à ceux de ses programmes.

Article 16: Programme change

For students wishing to change from one programme to another offered by SWISS UMEF, the only credits that may be transferred, if the programmes are available, are those also offered in the programme to which the student requests to be transferred.

Article 17: Awarding degree

All academic programmes lead to a Bachelor, Master, or Executive programme degree, together with a Diploma Supplement and a transcript. The precise title appearing on the diploma depends on the relevant programme followed.

Article 18: Awarding certificates

All continuous executive education programmes lead to a certificate.

Should students wish to transfer from SWISS UMEF to another institution, SWISS UMEF is not responsible for a refusal of acceptance of credit transfer by the other institution.

The present version is the latest one, updated on July 26, 2021.

Contact:

Château d'Aïre
SWISS UMEF
Route d'Aïre 185-187
Aïre 1212 Geneva – Switzerland

T: +41 (0) 22 732 07 12

T: +41 (0) 22 732 07 11

E: admission@swiss-umef.ch

W: www.swiss-umef.ch

Article 16 : Changement de programme

Pour les étudiants souhaitant changer de programme parmi ceux offerts par la SWISS UMEF, les seuls crédits pouvant être transférés, si les programmes sont disponibles, sont ceux offerts dans le programme vers lequel l'étudiant souhaite être transféré.

Article 17 : Délivrance des diplômes

Tous les programmes académiques mènent à un diplôme de programme Bachelor, Master ou Exécutive (cadres et dirigeants), accompagné d'un Diplôme Additionnel et d'un relevé de notes. Le titre précis figurant sur le diplôme dépend du programme suivi.

Article 18 : Délivrance des certificats

Tous les programmes de formation continue (cadres et dirigeants) débouchent sur un certificat.

Dans le cas où les étudiants souhaitent un transfert de la SWISS UMEF vers une autre institution, la SWISS UMEF n'est pas responsable du refus par l'autre institution, d'accepter ce transfert de crédits.

La version actuelle est la dernière, avec une révision effectuée le 26 juillet 2021.

Contact:

Château d'Aïre
SWISS UMEF
Route d'Aïre 185-187
Aïre 1212 Genève – Suisse

T: +41 (0) 22 732 07 12

T: +41 (0) 22 732 07 11

E: admission@swiss-umef.ch

W: www.swiss-umef.ch